CONDITIONS D'ADMISSION - MDCM et programmes doubles

L'offre d'admission au programme d'études médicales de premier cycle (ÉMPC) pour le diplôme MDCM (incluant les programmes doubles) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université McGill (ci-après, la « Faculté ») est assujettie aux conditions suivantes :

1. **Vérification et conformité :** McGill se réserve le droit de vérifier toute information comprise dans votre dossier d'admission et peut retirer une offre d'admission ou annuler une inscription en cas de fausse déclaration, et se réserve le droit de retirer une offre d'admission ou d'annuler une inscription dans le cas de non-conformité à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

2. **Exigences en matière du diplôme** : le diplôme servant à l'admission doit être octroyé au plus tard le 31 juillet avant le début du programme d'études médicales de premier cycle; les notes pour les cours entamés et celles requises pour l'admission doivent être comparables à celles qui figuraient dans le dossier que vous avez soumis lors de votre demande d'admission.

3. **Immunisations:** Vous devez soumettre une preuve d'immunisation complète avant le 1er mai précédant le début du programme de formation médicale de premier cycle. Les étudiants admis ou promus après le 1er mai doivent soumettre une preuve dans les 2 semaines suivant la réception de leur offre, mais au plus tard le premier jour ouvrable avant l'orientation. Les étudiants qui n'ont pas complété toutes les exigences en matière d'immunisation avant l'orientation peuvent ne pas être admis au programme et la position peut être donnée à un étudiant sur la liste d'attente. Rarement, des extensions peuvent être accordées pour les séries d'immunisation en cours à la discrétion de la doyenne associée, ÉMPC**.**

   - Les étudiants doivent être entièrement immunisés selon les spécifications du Protocole d'immunisation du Québec : PIQ)
   - Des exigences additionnelles pourront s'appliquer selon la politique d'immunisation de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) lorsque si vous postulerez aux stages à choix de 3e année dans d'autres universités au Canada. Voir le portail de stages AFMC.
   - **Le formulaire détaillé à faire remplir par votre professionnel de la santé, avec la liste des exigences spécifiques pour les étudiants nouvellement admis, ainsi que les instructions pour la soumission, se trouve ici : http://www.mcgill.ca/medadmissions/fr/nouveaux-etudiants-du-programme-mdcm/conditions-dadmission/immunisation-et-certification-rcr**
   - **Infections virales transmissibles par le sang**: Consultez la politique sur les étudiants porteurs d'une infection virale transmissible par le sang. Tout étudiant porteur de l'un de ces virus (c.-à-d. hépatite B, hépatite C, VIH) a l'obligation de suivre les démarches indiquées pour déclarer son statut avant le début du programme.

4. **Soins immédiats en réanimation cardiorespiratoire**: Vous devez fournir, au plus tard le 31 juillet avant le début du programme d'études médicales de premier cycle, un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C ou SVR, avec l'RCR et premiers soins pour enfants et adultes, et la défibrillation externe automatisée (DEA). Le certificat doit être valide en date du début de programme. Le certificat doit être accordé, ou officiellement reconnu, par l'un des organismes suivants :

   - Fondation des maladies du cœur du Canada
   - Croix-Rouge canadienne
   - Patrouille canadienne du ski
   - L'Ambulance Saint-Jean
   - Société de sauvetage du Québec (premiers soins avec DEA)
   - The American Heart Association
   - The American Red Cross

   Les cours uniquement en ligne ne sont pas acceptés. Les cours hybride dont la partie théorique est offert en ligne, suivi de la partie pratique en personne, sont acceptés. Les cours des autres compagnies ne sont pas acceptés. Les étudiants qui n'ont pas complété une formation en soins immédiats en réanimation avant la date limite ne seront pas admis au programme et leur place sera offerte à un étudiant sur la liste d'attente, sans exception. Les étudiants sont tenus à maintenir une certification valide tout au long du programme, et ce, à leurs frais.

5. **L'étudiant international (qui n'est pas un résident permanent ni citoyen du Canada) est tenu de soumettre les documents obligatoires à l'Université (Service Point) avant le début de l'Orientation.** Ceci inclut l'obtention d'un "permis de travail coop" en plus de vos permis d'études des services d'immigration du Québec, et du Canada. Ce processus peut prendre plusieurs mois et peut nécessiter un examen médical. Ne tardez pas à commencer les démarches.
   - Vous aurez besoin du « supplément en matière d'immigration »
   - Consultez le service aux étudiants internationaux de McGill pour l'aide avec ce processus.

- Pour les étudiants dans un programme du domaine de la santé, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada peut exiger une preuve d'examen médical provenant d'un médecin désigné par le IRCC avec votre demande de permis. Détails concernant les examens IRCC.
- **Tout étudiant international (à l'exclusion des citoyens des États-Unis)** est tenu de soumettre, avant le 31 juillet de l'année d'inscription, une déclaration officielle, ou un texte qui pourra être vérifié (par ex. : un lien web) émis par les autorités responsables de son pays de provenance, indiquant que le diplôme émis par une faculté de médecine agréée au Canada (e.g., McGill) est reconnu et permet au détenteur de pratiquer la médecine dans ce pays.

6. **Inscription & Orientation:** Votre participation est requise lors des journées d'orientation du programme MDCM, débutant le **mardi, 19 août, 2025.** Le défaut de se présenter lors de ces journées peut entraîner l'annulation de l'inscription au programme.

   - Inscrivez-vous en ligne aux cours pour les semestres d'automne, hiver, et été par biais du système Minerva pendant la **période d'inscription du 2 juin au 11 juillet, 2025**. Il est nécessaire de s'inscrire dans au moins 1 cours avant le 14 août pour éviter des frais de retard.
   - La liste de cours sera publiée ici avant le 2 juin: www.mcgill.ca/medadmissions/fr/nouveaux-etudiants-du-programme-mdcm/inscription-et-orientation
   - Pour les étudiants admis après le 11 juillet 2025, inscrivez-vous aux cours d'automne et d'hiver avant le 14 août, 2025; le bureau ÉMPC se charge de votre inscription aux cours d'été 2026.

7. **Politiques et procédures :** Tout étudiant inscrit au programme d'études médicales de premier cycle est assujetti aux politiques publiées, y compris, mais sans s'y limiter, aux:
   - *Normes universitaires et habiletés essentielles* L'étudiant est responsable de communiquer avec le Service étudiant d'accessibilité et d'aide à la réussite avant le début du programme si des accommodements sont nécessaires, et aussi de suivre les consignes de la Procédure relative aux accommodements universitaires ÉMPC.
   - *Le Code de conduite de la Faculté de médecine et des sciences de la santé* énumère les principes de conduite et professionnalisme, et les attentes en matière de l'intégrité académique.
   - Tous autre politique et procédure de l'ÉMPC, qui se trouve ici: www.mcgill.ca/ugme/fr/politiques Les nouveaux étudiants sont invités à consulter les liens suivants avant de commencer le programme :
     a) *Évaluations et promotions*
     b) *Absences de courte durée et Congés de moyenne et de longue durée*
     c) *Lignes directrices pour les accommodements en cas de grossesse (et la parentalité pour tous)*

8. **Inscription CMQ :** Tout étudiant inscrit au programme d'études médicales de premier cycle est tenu de s'inscrire auprès du Collège des médecins du Québec (ci-après, le CMQ) au plus tard le 30 septembre de l'année d'inscription au programme d'études médicales de premier cycle.
   - **Le défaut de s'inscrire avec succès auprès du CMQ peut entraîner l'annulation de l'inscription à la Faculté; votre attention immédiate au courriel que vous recevrez avec les instructions et les dates limites est essentielle.** L'inscription auprès de la Faculté ainsi qu'auprès du CMQ est en fonction de la catégorie de postulant indiquée dans la lettre d'admission; tout changement de citoyenneté ou de résidence effectué avant la fin du processus d'inscription auprès du CMQ doit être rapporté à la Faculté dans les plus brefs délais.
   - **Les démarches d'inscription et lien d'accès au portail CMQ en ligne vous seront transmises lors de l'Orientation.** Les documents à soumettre au CMQ peut comprendre, mais sans s'y limiter, sont :
     a) documentation officielle des établissements d'études;
     b) vérification d'antécédents judiciaires (voir ici pour les démarches) Informez-vous maintenant des délais auprès de votre service de police local; ce document peut prendre un certain temps à obtenir.

9. **Renseignements personnels et utilisation des données**
   - L'Université McGill collecte, traite, conserve ou élimine les renseignements personnels conformément à l'Avis de confidentialité. L'annexe A décrit les catégories de renseignements personnels ainsi que les fins auxquelles ils sont utilisés. Le formulaire de consentement rempli par tous les candidats à la demande d'admission décrit l'utilisation des données des candidats.
   - De plus, pour les étudiants admis au programme MDCM, vous consentez à ce que vos données personnelles et éducatives soumises à l'Université ou détenues par celle-ci, y compris la demande d'admission et le dossier étudiant, soient recueillies et utilisées avec des données provenant du ministère de l'Éducation du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, du Conseil médical du Canada, du Conseil des médecins du Québec, de l'AFMC et d'autres tiers autorisés, à des fins d'évaluation du programme ÉMPC, notamment en ce qui concerne les processus d'admission, le programme de formation et ses résultats. Les renseignements personnels liés à l'admission, au dossier étudiant et aux résultats de jumelage en résidence sont partagés avec le

ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin de faciliter la planification des ressources humaines dans le secteur de la santé. Par ailleurs, tous les étudiants MDCM consentent à la transmission de renseignements personnels à l'AFMC afin de faciliter la collecte de statistiques sur la formation médicale au Canada et de mener des enquêtes et sondages sur les expériences d'apprentissage. Les étudiants pourraient être contactés dans le cadre d'études longitudinales, par exemple concernant le cheminement de carrière et le lieu de pratique.

- Ces politiques ÉMPC portent aussi sur les données des candidats et étudiants MDCM :
  a) Politique de confidentialité des renseignements personnels et sur le programme
  b) Politique d'amélioration continue de la qualité des expériences d'apprentissage

10. **Offres multiples** : Tout étudiant inscrit (par l'entremise du système Minerva) aux cours du programme MDCM est obligé d'annuler son inscription dans un autre établissement d'études médicales de premier cycle.
    - McGill se réserve le droit de vérifier les acceptations multiples auprès d'autres écoles de médecine avant le début du programme afin de confirmer le respect de ce règlement. **Le fait d'accepter d'offres multiples d'admission pour les études médicales (ou même d'autres programmes contingentés), sans informer ces programmes dans un délai raisonnable avant le début du programme que vous n'avez pas l'intention d'y poursuivre vos études, implique que vous empêchez le prochain étudiant sur la liste d'attente de se prévaloir d'une place. Ceci est généralement considéré comme un manque de professionnalisme par les écoles de médecine**, et peut être noté dans votre dossier. La politique d'inscription inclut les règlements pour les étudiants qui seront inscrits dans un programme de deuxième cycle de façon concomitant à McGill, ou qui s'inscrivent dans des cours approuvés hors-MDCM (cours de langue).
    - Conformément à une entente conclue entre les facultés et écoles de médecine du Canada et des États-Unis gérés par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et l'Association of American Medical Colleges, les établissements doivent s'informer, par le moyen d'un système sécurisé, du nom, date de naissance et/ou courriel des étudiants admis aux programmes d'études médicales de premier cycle pour faciliter la prise des décisions à l'égard de ceux dont les noms figurent sur la liste d'attente, et de faciliter l'accès au programme Careers in Medicine de l'AAMC pour l'exploration des carrières et les auto-évaluations.

11. **Politique linguistique et Milieux de stage**: La langue d'instruction officielle du programme d'études médicales de premier cycle à McGill est l'anglais au campus Montréal, et le français au campus Outaouais.
    - **L'étudiant doit avoir des connaissances de la langue d'instruction (compréhension, parlée et écrite) au niveau avancé (C1) avant d'entamer ses études.** Puisque les étudiants seront exposés à des milieux cliniques bilingues dès le début de leurs études, ils sont aussi tenus de démontrer une aisance avec l'autre langue (compréhension orale et écrite intermédiaire, B2) au moment de commencer le programme MDCM. Voir la Politique en matière de compétences linguistiques (ÉMPC) . Les étudiants peuvent être tenus à faire un stage en milieu bilingue ou francophone. Il n'y a pas de milieux anglophones. De ce fait, les placements cliniques ne seront pas changés ni modifiés pour motif de manque d'aisance linguistique.
    - Une partie du territoire du Québec est assignée à chacune des quatre facultés de médecine de la province par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de faciliter l'accès aux soins spécialisés, à l'enseignement médical et à la recherche médicale des nombreuses régions de la province (RUISSS). La formation médicale à l'Université McGill inclut des occasions d'apprentissage et des stages cliniques au sein de sites de nos réseaux universitaires de santé (Montréal, Gatineau) et dans notre RUISSS **Les étudiants sont responsables de prévoir les moyennes nécessaires pour se rendre sur les sites qui leur sont assignés :**
      a) Campus Montréal, sites de placement régulier: centre-ouest de Montréal, ouest de l'île de Montréal, de même que les sites hors de l'île;
      b) Campus Outaouais, sites de placement régulier : Gatineau et les MRC environnantes, incluant les sites ruraux
      c) Tous les étudiants : Afin d'assurer des expériences d'apprentissage appropriées dans des milieux cliniques diversifiés, les étudiants peuvent être placés pour les **stages (de courte durée jusqu'à 1 an d'externat intégré) offerts en français aux sites régionaux ou ruraux situés hors le campus central (Montréal ou Outaouais), tels Val-d'Or ou d'autres sites qui seront développés au cours des années à venir. L'attribution finale d'une place au site clinique se fait à la discrétion du bureau des études médicales de premier cycle de la Faculté.**

12. **Exigences technologiques:** Le curriculum est seulement offert en format électronique et les examens sont donnés exclusivement en ligne. Tous les étudiants admis sont tenus d'avoir un ordinateur portable personnel doté d'un logiciel de traitement de texte/bureau, avec un navigateur Web (E-curriculum) et une connexion Internet (pour des renseignements sur les exigences techniques, veuillez consulter la politique académique sur les examens en ligne (Speedwell). Les médias électroniques, les multimédias et autres technologies de

l'information (incluant par. ex. teachingmedicine.com, des modules de traumatisme avec patient virtuel) seront utilisés par la Faculté à des fins d'enseignement et pour encourager l'apprentissage. Ceci veut dire que vous serez **filmés et/ou enregistrés durant vos études**, par exemple, au Centre de Simulation médicale de McGill.

13. **Sécurité:** Les étudiants inscrits au programme MDCM peuvent être tenus de fournir à la Faculté et/ou les sites de formation une déclaration d'un titre ou casier judiciaire au cours de leur formation médicale, sur demande.

14. **Accommodements pour les composantes d'Anatomie dans les cours:** L'anatomie est une composante exigée pour pouvoir compléter plusieurs cours offerts durant les 18 premiers mois du programme MDCM (Fondements de la médecine et de la médecine dentaire - Blocs B, C, E, H, I et J).
    - Les personnes enceintes ou envisageant une grossesse devront prendre des précautions, notamment en utilisant un masque de ventilation. L'étudiant.e doit informer à la fois le directeur de la Division des sciences anatomiques et le Bureau des affaires étudiantes et postdoctorales en médecine de son besoin d'un respirateur et prendre rendez-vous avec le Service de santé et sécurité au travail (EHS) pour un test d'ajustement du masque. Après le test d'ajustement, l'étudiante doit fournir une preuve de réalisation du test au directeur de la Division d'anatomie, après quoi le personnel technique en anatomie lui remettra un masque de taille appropriée ainsi que des filtres à cartouche.
    - Pour toute information concernant le financement ou l'aide financière liée au coût de ces masques, veuillez contacter le Bureau des affaires des apprenants en médecine. Veuillez noter que les coûts liés au test d'ajustement du masque, à la formation, au masque et aux cartouches ne sont pas couverts par l'ÉMPC ni par l'Association étudiante de l'Université McGill (SSMU). Consultez également les politiques de l'ÉMPC sur l'accommodement pour la grossesse ainsi que les politiques universitaires pour les personnes enceintes ou avec personnes à charge.

Les conditions ci-dessus s'ajoutent aux politiques, procédures et directives de l'Université McGill, y compris celles énoncées par le Secrétariat (www.mcgill.ca/secretariat/policies-and-regulations) et celles établies par la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé (www.mcgill.ca/medhealthsci/fr/propos/vision-mission-et-valeurs) et de l'ÉMPC de l'école de médecine (www.mcgill.ca/ugme/fr/politiques).

NOM DE FAMILLE:	PRÉNOM(S)
⇩ADRESSE⇩	NUMÉRO D'IDENTIFICATION McGILL

Je, soussigné(e) déclare avoir lu, compris et accepte les conditions d'admission énoncées ci-dessus aux fins de l'inscription. Par la présente, j'accepte l'offre d'admission qui m'est faite et déclare que je participerai à la date d'orientation indiquée ci-dessus. Je reconnais qu'en mon absence, je perdrai la place qui m'est réservée. Je comprends également que le non-respect des dispositions du présent document peut entraîner l'annulation de mon offre d'admission ou de mon inscription.

SIGNATURE:	DATE: